

Scanner ce QR Code pour être directement dirigé vers :

https://68.cgtfinancespubliques.fr





LA CIGOGNE journal de la section CGT Finances Publiques 68

Janvier 2023

La section CGT Finances publiques du Haut-Rhin est heureuse de vous inviter à consulter sa page Facebook

https://www.facebook.com/CGTFINANCESPUBLIQUES68/





CGT Finances Publiques 68 | Facebook

Travailler jusqu'à 64 ans?

La presse écrite dont le Figaro informe le 10 et 11 janvier qu'Elizabeth Borne a présenté le projet de réforme des retraites après de longs mois de concertation, mais avec qui?

L'opinion publique pourrait aisément croire que les partenaires sociaux (syndicats) auraient été consultés, ce qui est archi faux. Le Président de la République n'a pas changé de méthode depuis sa réélection, sa première ministre et son gouvernement parlent d'un « projet de justice, d'équilibre et de progrès », c'est à se demander si on parle la même langue.

Cette réforme est brutale et frappe durement les salariés. Elle est justifiée sans vraiment l'être et on entend tout et son contraire et toujours un peu la même rengaine : les comptes retraites seraient déficitaires, il faudrait réformer pour financer le « progrès social » et « augmenter le taux d'emploi des seniors ».



Voici sur quoi porte essentiellement cette réforme : l'âge légal et la durée de cotisation. L'âge légal de départ à la retraite est repoussé à 64 ans. Aujourd'hui fixé à 62 ans, l'âge légal de départ à la retraite atteindra 63 ans et 3 mois en 2027 et 64 ans en 2030.

L'actuel projet de réforme prévoit d'accélérer la réforme Touraine de 2014 concernant la durée de cotisation. Ainsi, pour partir avec une pension à taux plein, il faudra 172 trimestres, soit 43 annuités. Ce n'est plus l'affaire d'une classe d'âge. A partir de 2027, le gouvernement prévoirait d'aller plus vite et de relever la durée de cotisation d'un trimestre supplémentaire par année. L'âge d'annulation de la décote reste inchangé, 67 ans.

La CGT, Solidaires, FO, FSU, CFDT, CFTC, CGC et UNSA appellent nationalement et unanimement à une première journée de mobilisation contre la réforme des retraites le 19 janvier 2023

Retraites minimums, pénibilités, carrières longues

Retraites minimum

Une promesse électorale était la revalorisation des retraites minimum à 1200 euros bruts pour les nouveaux retraités, soit 85 % du SMIC. Elle serait accordée aux futurs retraités et possiblement aux actuels retraités qui touchent une pension plus faible. Cette promesse pour des carrières complètes est à peine au-dessus du seuil de pauvreté fixé à 1 128 euros. De surcroît, malheureusement, les politiques réforment très régulièrement le système des retraites, quelles seront les garanties à moyen et long terme ?

La CGT revendique aussi l'augmentation générale des salaires et des pensions et leur indexation sur l'inflation. Les retraites minimum, le taux de remplacement (niveau des pensions par rapport aux derniers salaires) font également partie de la thématique de l'augmentation générale des salaires.

















Communiqué intersyndical

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des mêters n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arcbouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Parce qu'elles représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraité.es, c'est cette date syndicale qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Elles décident d'ores et déjà de se réunir le 19 janvier au soir avec les organisations de jeunesse pour prolonger le mouvement de mobilisation et convenir d'autres initiatives.

Les organisations syndicales appellent les salarié.es à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 10 janvier 2023

Pénibilités

Avec la réforme des retraites Macron-Borne, la pénibilité est encore moins prise en compte.

Dans la fonction publique, l'objectif de l'actuel gouvernement est de remettre totalement en cause les départs anticipés. Pour les agents en « service actif » l'ouverture de droit à la retraite se fait en général à 57 ans (au lieu de 55 ans). Le gouvernement a par ailleurs toujours refusé de plancher sur la pénibilité au travail.

Dans le secteur privé, le compte personnel de prévention(C2P) est un système inefficace pour les salariés car seulement 6 critères de pénibilités ont été retenus (la manutention de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques avaient été supprimés en 2016). Pour la CGT, il y a 4 catégories et 14 critères de pénibilité (les contraintes physiques, l'environnement agressif, les contraintes liées au rythme de travail, la dangerosité). Certains pourraient même être élargis.

La CGT demande à ce que soit entamé dans la fonction publique, sur la base de « référentiels métiers » un véritable travail sur la pénibilité, en l'occurrence les infirmières qui récupéreraient le service actif qui leur a été supprimé pour de mauvaises raisons.

Carrières longues

Quelques annonces de la Première ministre sur les carrières longues se veulent rassurantes. Les personnes qui auront commencé à travailler avant 20 ans, pourront partir à 62 ans, celles qui ont commencé à travailler avant 18 ans, pourront partir à 61 ans et celles qui auront commencé à travailler avant 16 ans, pourront partir à 58 ans. C'est finalement demander désormais à ces salariés 44 années de cotisation. De surcroît, c'est une annonce en trompe l'oeil car le dispositif de départ anticipé pour carrière longue va progressivement disparaître avec le recul de l'âge d'entrée dans la vie active et l'augmentation de la durée d'assurance à 43 ans. Aujourd'hui dans le secteur privé 25 % des salariés partent en carrière longue, dans 10 ans ils seront moins de 10 %.

Un PCA (plan de continuité d'activité) enclenché en cas de crise de toute nature ou ... de mouvement social ?

Lors du CTL du 14 novembre 2022, le DDFIP 68 avait présenté le Plan de Continuité d'Activité réalisé dans toutes les Directions. Une cotation de 1 à 5 a été mise en place pour définir le degré d'état critique et ce plan listait les différentes missions à assurer en cas de crise sanitaire, juridique, économique, bâtimentaire...

Le PCA a pour objet selon la Direction d'identifier un effectif minimum pour assurer la mission.

La section CGT Finances publiques 68 avait demandé suite au débat sur le PCA et les cas de figures où il pourrait être enclenché si, en cas de grand mouvement social, le PCA pourrait être utilisé pour assurer un service minimum. La Direction avait répondu affirmativement : le service minimum serait assuré, en mode dégradé si besoin, avant le retour à la normale.

La hantise des grandes grèves de 1989 serait-elle toujours présente?

L'administration pourrait vouloir la main mise sur le pilotage des missions et avoir la maîtrise des risques liés à des mouvements de grèves pouvant désorganiser des services et l'exercice de missions dans un contexte contraint...

Pour l'heure, nous espérons un mouvement social contre la réforme des retraites Macron-Borne de grande ampleur, qui pourrait être amplifié par l'inflation galopante et l'augmentation du coût des carburants de l'électricité, du gaz qui s'ajoutent au mécontentement de la population active et retraitée.

Suppressions d'emplois à la DGFIP et à la DDFIP du Haut-Rhin pour l'année 2023

Le premier CSAL de l'année 2023, qui aura lieu 18 janvier sera consacré principalement aux emplois comme l'était le CTL.

Les Directions locales répondent aux axes prioritaires de la DGFIP transformation numérique, renforcement de certains métiers, soutien aux missions fragiles, renforcement du contrôle de gestion et le pilotage de la performance. Et pour cela, le projet de loi de finances 2023 prévoit la suppression de 850 emplois (en baisse par rapport à 2020,2021 et 2022 en moyenne autour de 1500 suppressions). Avant même le nouveau contrat et les nouvelles missions à venir pour la DGFIP, « les gains de productivité » sont donc déjà quasiment absorbés. Il ne faut pas se laisser berner par ces supercheries.

A la DDFIP du Haut-Rhin, 23 suppressions d'emplois ont été décidées.

Autant dire qu'au plan local, on a une constance dans le rythme des suppressions d'emplois.

Evidemment, tout cela s'expliquerait par les gains de productivité liés à la suppression de la TH, à l'intelligence artificielle dans le contrôle, au GMBI, foncier innovant, zéro cash. La DGFIP a déjà fait le calcul qu'elle réalise le gain de 2000 ETP (Equivalent Temps Plein).

La section CGT Finances publiques 68, ne sait plus si c'est une méconnaissance de la réalité du terrain, ou si c'est voulu pour satisfaire à des objectifs de réduction des dépenses publiques, si c'est la sourde oreille aux alertes aux conditions de travail dégradés des collègues.

Bref, il faudra se battre pour défendre nos conditions de travail, parce qu'au rythme d'une vingtaine de suppressions l'an que va-t-il rester dans 10 ans ?

Voici les suppressions d'emplois pour 2023 dans le Haut-Rhin :

Service de Direction :- 1 emploi B et - 1 emploi C

SIP de Colmar : -1 emploi B et - 2 emplois C

SIP de Mulhouse :-3 emplois B et -3 emplois C

SIP de Saint-Louis :-1 emploi C

SIP de Thann :-1 emploi B

SIP de Thann antenne d'Altkirch :-1 emploi C

SIE de Colmar : -1 emploi B et-1 emploi C

SIE de Mulhouse : - 1 emploi B,- 1 emploi C -1 emploi A (redéploiement interne au bénéfice de la

Direction pour l'accompagnement des entreprises)

SGC de Kaysersberg :-1 emploi C

SDE :-1 emploi B (emploi fléché supprimé dans le cadre de la création du Service Nationale de

l'Enregistrement)

Trésorerie Sud Alsace GH:-1 emploi C

Paierie CEA: - 1 emploi B

PCE de Colmar :- 1 emploi B(emploi fléché supprimé en raison d'arbitrage effectué dans le cadre LPF 2022)

PCRP :-1 emploi B(emploi fléché supprimé en raison de la mise en place du prélèvement PCRP/SIP)

- -12 emplois B
- -12 emplois C
- -1emploi A
- -2 emplois A+(idiv)

total-27 emplois « bruts »

- + création d'un emploi A (service Direction)
- + création de deux emplois A+(IP et AFIPA service de Direction)
- +création d'un emploi C(emploi créé au SDIF au titre du transfert de la taxe d'urbanisme)

Total :- 23 emplois net

Pour nous contacter:

Emmanuel FUCHS Secrétaire de section CGT Finances Publiques 68 cgt.ddfip 68@dgfip.finances.gouv.fr

